



Procès Verbal

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

**Le mardi 5 novembre 2013
À 20h30 - salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents:

Commune	Nom	Prénom			
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre	LE BURET	HOUDU	Marcel
BALLEE	DUBOIS	Louis	MAISONCELLE DU MAINE	GENDRON	Didier
BALLEE	HUET	Daniel	MESLAY DU MAINE	LE ROUX	Patrick
BANNES	LAVOUE	Christian	MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline	MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
BAZOUGERS	SAUVAGE	Philippe	MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
BEAUMONT PIED DE BOEUF	CARRON	François	MESLAY DU MAINE	BOURDAIS	André
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky	MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
BOUERE	AVALLART	Pierre	PREAUX	FOUCAULT	Roland
CHEMERE LE ROI	CARIOU	Philippe	RUILLE FROID FONDS	ROCTON	André
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland	SAINT BRICE	BOISSEAU	André
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel	SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	GELINEAU	Gabriel	SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
LA CROPTE	FERRAND	Georges	SAINT LOUP DU DORAT	CALEMARD DU GENESTOUX	Patrick
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	VILLIERS CHARLEMAGNE	BOUVET	Norbert
			VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Langlois Gustave, Lelièvre Emmanuel,
Boulay Didier, Houdayer Fernand Mesdames
Morand Marie-Claude, Perthué Marie-Henriette,
Launay Noëlle

Assistait également à la séance:

Sylvie LANDELLE – DGS

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013,
- Changement d'un délégué suppléant de Commune de Meslay du Maine,
- SDIS Bouère ; projet de convention fonds de concours avec CC de Sablé sur Sarthe,
- Rapport de la Commission affaires sociales du 10 octobre 2013,
- Sport ; proposition de tarifs de location des murs d'escalade des salles de sports du territoire,
- Affaires financières.

0/Ajout d'un dossier à l'ordre du jour

Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour, le dossier : conventions avec la Communauté de Communes des Coëvrons concernant l'accueil à l'école de musique du Pays de Meslay-Grez pour l'année 2013-2014 des familles Pellegrin, Coupé et Champion non résidentes sur le territoire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide cette proposition.

1 / Procès-Verbal ; séance du 24 septembre 2013

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013.

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2 / Changement d'un délégué suppléant de la Commune de Meslay du Maine

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Meslay du Maine en date du 18 avril 2013, reçue le 17 octobre 2013.
- Vu la démission de Monsieur MALINE Hervé, en tant que membre suppléant de la Commune de Meslay du Maine au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal de Meslay du Maine a nommé Monsieur Rémi Veillé membre suppléant de la Commune de Meslay du Maine en remplacement de Monsieur Hervé MALINE au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Commissions communautaires :

- Monsieur Hervé Maline était membre de la commission tourisme.
- Monsieur Rémi Veillé souhaite être membre de la commission tourisme.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;-

- **Valide la modification suivante ; Monsieur Rémi Veillé remplace Monsieur Maline Hervé à la Commission Tourisme du Pays de Meslay-Grez.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

3 / Dossier CDIS à Bouère ; convention relative à la participation financière de la CC de Sablé sur Sarthe aux travaux réalisés par la CCPMG pour la caserne de Bouère

Le Président rappelle que ;

- **Vu l'opération de reconstruction du casernement de Bouère.**
- **Vu que la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez s'est vu confier la responsabilité de cette construction.**
- **Vu que le centre d'incendie et de secours de Bouère dessert cinq Communes : Bouère, Beaumont Pied de Bœuf, Grez en Bouère, St Brice, et la Commune de Bouessay.**
- **Vu que la Commune de Bouessay est adhérente à la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.**
- **Vu le plan de financement validé par le Conseil Communautaire du 2 avril 2013 prenant en compte une participation financière de la Commune de Bouessay ;**
- **Vu la délibération du Conseil Communautaire de Sablé sur Sarthe du 6 avril 2012.**

Il est proposé d'établir une convention de fonds de concours entre la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe ayant pour objet de fixer les modalités du versement du fonds de concours à la CCPMG.

CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ/SARTHE AUX TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY/GREZ POUR LA CASERNE DE BOUÈRE

Entre:

- La Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez, représentée par Monsieur Norbert BOUVET, Président, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du

et

- La Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, représentée par Monsieur Marc JOULAUD, Président, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 20 septembre 2013

Vu la délibération du conseil communautaire de Sablé-sur-Sarthe du 06 avril 2012

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention vise à fixer les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe à la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez, pour les travaux de rénovation de la caserne de Bouère, pour le compte de la commune de Bouessay.

Il est précisé que c'est la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe qui est compétente et qu'elle se substitue donc à sa commune membre.

Article 2 : Dispositions générales

Le fonds de concours, prévu à l'article L. 5214-16 V du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié

par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Cette condition restrictive implique donc que le total des fonds de concours reçus soit au plus égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours.

Article 3 : Dispositions financières

La participation de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, figurant dans le plan de financement ci-annexé, sera versée dès la réception définitive des travaux, en fonction de l'état définitif des travaux payés, et suite à l'émission d'un titre de recettes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez.

Un acompte, de la moitié de la somme prévisionnelle figurant dans le plan de financement ci-annexé, pourra être versé par la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, suite à l'émission d'un titre de recettes de la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez en fonction de l'état d'avancement des travaux engagés et payés.

En cas de non réception des travaux, la Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez s'engage par la présente à rembourser l'acompte qui aurait pu être versé.

Article 4 : résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des deux parties, en cas de non-respect des obligations pesant sur l'une quelconque des parties.

Article 5 : Cas de différend

Avant tout recours contentieux, une procédure amiable devra être préférée. L'arbitrage primera sur tout recours devant le tribunal compétent.

Fait à Sablé-sur-Sarthe, le

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Meslay/Grez
Le Président,
Norbert BOUVET

Pour la Communauté de communes
de Sablé-sur-Sarthe
Le Président,
Marc JOULAUD

PLAN FINANCIER PRÉVISIONNEL POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Dépenses

Montant prévisionnel hors taxes de l'opération : **600 334,00 €**

Recettes

Participation de la CC de Sablé-Sarthe	59 277,05 €	(09,87%)
Participation des autres Communauté de Communes	: 240 889,95 €	(40,12 %)
(pour les communes de Bouère, Beaumont Pied de Bœuf, Grez en Bouère, Saint Brice, Saint Loup du Dorat)		
Participation du Conseil Général de la Mayenne et SDIS de la Mayenne	: 300 167,00 €	(50,00%)
Total		600 334,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;-

- Valide les termes de la convention relative à la participation financière de la CC de Sablé sur Sarthe aux travaux réalisés par la CCPMG pour la caserne de Bouère.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la dite convention à intervenir avec la CC de Sablé sur Sarthe et tous documents inhérents au présent dossier.

4 / Rapport de la Commission affaires sociales du jeudi 10 octobre 2013

Rapporteur, André Bourdais, Vice-président en charge de la commission affaires sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport de la commission affaires sociales du Pays de Meslay-Grez en date du 10 octobre 2013.

Etaient présents

- Monsieur André BOURDAIS
- Monsieur Jean-Pierre OLIVIER
- Madame Liliane PORTIER
- Monsieur David FERRAN
- Madame Josiane SAUCET
- Monsieur Pierre BORDIER
- Madame Monique PESLIER
- Monsieur André ROCTON

Etaient excusés

- Madame Maryvonne COULON
- Madame Elisabeth CLÉMENT
- Madame Evelyne PERTUÉ
- Madame Huguette GAUTIER
- Madame Véronique PERVIS
- Monsieur Claude PAUMARD, Président de l'AGEMA

Etaient Absents

- Monsieur Christian LAVOUÉ
- Madame Fabienne BORJUS
- Madame Marie-Claude MORAND
- Madame Martine LERAUX
- Monsieur Anthony CHEREAU
- Monsieur Marcel HOUDU
- Madame Elisabeth METEREAU
- Madame Cécile BRISARD
- Monsieur Michel ABAFOUR
- Monsieur Jean-Claude BRÉHIN
- Monsieur Georges MASSA
- Madame Marie Annick CADOT
- Madame Brigitte RUAULT

Assistaient également

- Madame Marie-Elisabeth GIBON, Responsable du SSIAD
- Madame Nelly HAUTOIS-CAESTECKER, Chargée des affaires sociales

Bilan de l'action sur la gestion budgétaire

L'Espace Meslinois, la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez et l'antenne solidarité de Grez en Bouère ont mis en place un projet d'accompagnement collectif commun sur le thème du budget familial permettant de répondre aux problématiques sociales du territoire.

Cette action, visait principalement les personnes en difficultés budgétaires (personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, personnes suivies par l'antenne solidarité de Grez en Bouère) mais aussi les personnes désireuses d'avoir de l'information sur la gestion de leur budget. L'action était proposée aux zones d'intervention des 3 partenaires.

L'action s'est déroulée en deux parties :

- **Le 14 mars 2013, soirée d'information grand public**

Cette première soirée sur le budget familial fut animée par Christophe Marchand (formateur IFCCAC). Afin de ne pas viser un public spécialement en difficultés, cette séance d'ouverture était proposée à tout public. Elle constituait l'accroche de l'action et a permis à son issue d'avoir une liste de personnes susceptibles d'intégrer les ateliers.

41 personnes ont participé à cette soirée. Les 36 questionnaires complétés révèlent une satisfaction globale des participants. La conférence a très bien répondu à l'objectif de donner envie aux participants de s'inscrire aux ateliers puisque 22 personnes ont indiqué être intéressées. Les profils des participants étaient variés. Parmi eux, étaient présents des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux, des professionnels, des bénévoles d'associations... Il est à noter que de nombreuses inscriptions aux ateliers émanent de professionnelles ou de bénévoles d'associations. Les ateliers n'ayant pas pour objectif la formation de professionnels ou de bénévoles leur candidature n'a pu être retenue.

❖ **Les Ateliers collectifs**

Les idées forces introduites par l'intervenant de la conférence ont été reprises et réinvesties lors des ateliers :

- « Importance de redevenir propriétaire de son argent pour donner la bonne direction à notre argent. »
- « Nécessité de questionner nos choix, nos habitudes, afin de maîtriser nos dépenses »
- « Prendre conscience que chacun peut agir sur son budget ».
- « Nécessité d'avoir des projets réalisables et concrets »

Les séances furent conjointement animées par la Conseillère en économie sociale et familiale du Centre Social de Meslay du Maine et la Conseillère en économie sociale et familiale du Conseil Général. Ces ateliers se sont déroulés dans les locaux de l'Espace Meslinois un jeudi après midi sur deux d'avril à juin 2013 pendant les périodes scolaires. Afin d'offrir la possibilité de suivre cette session aux parents d'enfant non scolarisé, il était proposé la garde des enfants. Celle-ci était assurée par des bénévoles. Les séances étaient fixées de 14h à 16h. Elles étaient suivies d'un moment de convivialité.

6 thèmes ont été abordés :

- *Consommer aujourd'hui (l'argent, le consommateur, le budget familial)*
- *L'énergie, le logement avec une intervention de l'espace info énergie*
- *Les nouveaux appareils de compagnie (téléphonie tablette..) avec une intervention de l'UFC Que choisir*
- *Mon argent et ma banque avec une intervention de l'association UFC que choisir*
- *L'alimentation*
- *Le classement et le budget*

14 personnes ont participé aux ateliers. Globalement la participation aux ateliers a été acceptable. 6 personnes étaient présentes de manière régulière durant tout le programme. Pour ce qui est des présences moins soutenues plusieurs raisons sont évoquées : sentiment de mal être du fait de l'intégration au groupe, des situations personnelles complexes ou l'indisponibilité. L'éloignement géographique de certains participants pour venir aux ateliers est un indicateur de mobilisation (Cossé en Champagne, Bouère, La Cropte, ...)

L'évaluation qualitative de cette action repose sur deux outils :

- un questionnaire distribué à chaque fin de séance aux participants

Les participants déclarent en majorité qu'ils sont satisfaits des séances. La majorité des participants pense qu'il y a des marges de manœuvre possibles dans leur budget et veule changer leur habitude.

- une séance de bilan collectif.

Lors de ce bilan, l'ensemble des participants a exprimé avoir été satisfait de cette action pour différentes raisons :

- les connaissances acquises sur des thèmes variés
- les outils qui pouvaient être remis (lessive réalisée soi même, le kit énergie, le calendrier de suivi du budget, grille budgétaire type...)
- la facilité de pouvoir s'exprimer au sein du groupe
- l'évocation de situations individuelles et les conseils que les participants pouvaient s'échanger
- la présence d'intervenants experts.

Les participants ont indiqué que ces ateliers ont permis de poursuivre ou d'approfondir un questionnement personnel sur leur propre gestion de leur argent. Pour certains, des choses très concrètes ont été mises en place (changement de contrat d'assurance, relation aux enfants et à leur mode de consommation, mise en place d'outils de gestion du budget familial...). Des demandes d'accompagnement individuel (3) avec la C.ESF du Conseil Général ont été formulées. Certaines personnes nous ont expliqué qu'elles avaient échangé avec leur entourage sur ce qu'elles ont appris lors des séances.

L'ensemble des participants exprime un certain regret que les ateliers se terminent car ils auraient souhaité aborder de nombreux autres thèmes et même approfondir certains déjà vus. Les thèmes jugés intéressants de traiter sont les suivants : les assurances, le crédit, les jeunes et le budget,...

Globalement, il ressort de cette action un bilan positif dans son ensemble. En effet, l'objectif d'amener un questionnement sur la relation à l'argent semble atteint. Qu'ils aboutissent ou non à des changements de fonctionnement immédiats, il est certain que ces questionnements sont primordiaux afin de prendre conscience que chacun peut agir sur son budget. L'envie de poursuivre et d'approfondir cette réflexion présente chez tous les participants nous amène par ailleurs à réfléchir aux perspectives de reconduction de cette action.

❖ **Perspective de reconduction de l'action**

Après échange avec les autres partenaires, nous vous proposons de reconduire l'action de la manière suivante :

- Constitution d'un groupe, composé des personnes qui ont participé au 1^{er} cycle d'ateliers auxquelles s'ajouteront des personnes nouvelles.
- Le nouveau cycle d'atelier permettra d'approfondir certains thèmes mais aussi d'en aborder de nouveaux.
- La communication à savoir l'élaboration d'une plaquette à partir de la 1^{ère}, et l'édition (une centaine de plaquettes et une dizaine d'affiches) serait à la charge de la communauté de communes
- La conseillère économie sociale et familiale de l'espace Meslinois et la chargée des affaires sociales se chargeront d'informer les bénéficiaires de l'aide alimentaire.
- Les assistantes de service social de l'antenne solidarité de GREZ continueront également à faire des orientations.
- La forme de l'action est conservée : lieu ; durée, fréquence, jour et horaire.

Planning prévisionnel :

- Décembre 2013 : préparation des ateliers et de la communication
- Janvier 2014 : informations et inscriptions
- Février à mai 2014 : déroulement des 6 ateliers
- Juin 2014 : Bilan de l'action

Budget prévisionnel de l'action

	Projet de financement validé au conseil communautaire du 23 octobre 2012				Projet de reconduction de l'action en 2014			
	Coût du projet	Répartition participation			Coût du projet	Répartition participation		
		MESLAY	CCPMG	CG		MESLAY	CCPMG	CG
Communication								
affiches conférence	12,00 €		12,00 €		1,20 €		1,20 €	
plaquettes	12,00 €		12,00 €		12,00 €		12,00 €	
Papeterie								
Chemises, photocopies séances travail	10,00 €	5,00 €	5,00 €		10,00 €	5,00 €	5,00 €	
Réunion de coordination et bilan								
2 séances (2h/15€ personne par heure)	300,00 €	60,00 €	60,00 €	180,00 €	150,00 €	30,00 €	30,00 €	90,00 €
Communication								
Conception graphisme (5h x 20€ personne /h)	100,00 €		100 €		25,00 €		25 €	
Orientation et présentation de l'action					90,00 €	30,00 €	60 €	
Animations								
Outils pédagogiques	970,00 €			970,00 €				
Conférence IFCCAC	993,00 €	378,00 €	615,00 €					
3 thèmes + 1 : animations conjointes								
préparation 6 séances (2h/15 € personne par heure)	360,00 €	180 €	0 €	180,00 €	180,00 €	90 €	0 €	90,00 €
animation 6 séances (2h/15€ personne par heure)	360,00 €	180 €	0 €	180,00 €	360,00 €	180 €	0 €	180,00 €
Convivialité								
Thé, café, jus de fruit	50,00 €	25,00 €	25,00 €		25,00 €	25,00 €		
TOTAL hors valorisation du personnel	2 047,00 €	408,00 €	669,00 €	970,00 €	48,20 €	30,00 €	18,20 €	0,00 €
TOTAL avec valorisation de personnel	3 167,00 €	828,00 €	829,00 €	1 510 €	763,20 €	330,00 €	48,20 €	360,00 €

Avis de la commission : La commission est favorable à la reconduction des ateliers en partenariat avec l'espace Meslinois et le Conseil général.

Evolution des CLIC en Mayenne en 2014

Le Conseil général de la Mayenne entreprend une restructuration des CLIC en Mayenne. A la session de l'assemblée départementale du 28 juin dernier, les élus du Conseil général se sont prononcés sur l'inclusion des missions des CLIC dans les services du département à compter du 1^{er} janvier prochain. A cette même date sera créée la maison départementale de l'autonomie.

Dans la session du 27 septembre, le conseil général a approuvé les détails de l'organisation proposée à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Les centres locaux d'informations et de coordination (CLIC) et la maison départementale de l'autonomie (MDPH) intègre la maison de l'autonomie dans la direction de l'autonomie du conseil général
 - Création de 9 antennes territoriales de l'autonomie, relais de la maison départementale de l'autonomie, conservant le découpage des CLIC, dont les points d'enclavement seront basés pour
 - le Nord : à Mayenne ;
 - le Centre : à Laval ;
 - le Sud : à Château-Gontier ;
- à partir desquelles une présence sur le territoire s'organisera pour :
- le Nord : à Ernée et à Villaines-la-Juhel
 - le Centre : à Loiron et à Evron
 - le Sud : à Craon et à Meslay-du-Maine et Grez en Bouère
- Création de 9 comités territoriaux de l'autonomie, ayant pour rôle de concourir à l'observation des besoins sur le territoire de l'antenne territoriale de l'autonomie et d'être force de propositions quant aux initiatives à encourager et aux actions à mettre en œuvre localement, voire à l'échelle du département, à l'endroit des personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou handicapées ces instances consultatives seront composées comme suit :
- le Président du Conseil général ou son représentant (président du Comité territorial de l'autonomie)
 - le(s) Conseiller(s) général(ux) du ou des canton(s) inclus dans le périmètre de l'antenne territoriale
 - l'ancien(ne) président(e) du CLIC
 - un élu représentant le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et/ou les CCAS des communes du territoire
 - un membre du Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) ;
 - un membre du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) ;
 - un représentant du ou des services à domicile intervenant sur le territoire de l'antenne territoriale de l'autonomie
 - un représentant du ou des SSIAD intervenant sur le territoire de l'antenne territoriale de l'autonomie
 - un représentant des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant ou accompagnant des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et/ou personnes handicapées), présents sur le territoire de l'antenne territoriale de l'autonomie (EHPAD, foyers, services...) (1 représentant par organisme gestionnaire)
 - un représentant des établissements de santé présents sur le territoire de l'antenne territoriale de l'autonomie (1 représentant par structure)
 - un représentant de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
 - un représentant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
 - un représentant de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
 - un représentant de l'Éducation nationale ;
 - un représentant de la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
 - un représentant de la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) ;
 - un représentant du Conseil départemental de l'ordre des médecins ;
 - un représentant des usagers (Union départementale des associations familiales -UDAF-, France Alzheimer, Association tutélaire des majeurs protégés -ATMP-, Génération mouvement, Société de gérontologie...) (1 représentant par organisme).

Avis de la commission : La commission prend connaissance du rapport présenté.

Questions diverses

Date des prochaines réunions :

- Mardi 19 novembre : bilan aide alimentaire
- Jeudi 12 décembre : Commission des affaires sociales (rapports budgétaires)

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le budget prévisionnel 2014 du SSIAD,**
 - **Valide la participation de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au projet de reconduction des ateliers sur le budget familial en partenariat avec l'espace Meslois et le Conseil Général,**
 - **Prend acte du transfert du service CLIC au Conseil Général dans le cadre de la mise en place de la maison de l'autonomie à compter du 1^{er} janvier 2014,**
 - **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**
-

5/ Sport ; proposition de tarifs de location des murs d'escalade des salles de sports du territoire

Préambule :

Concernant les murs d'escalade de Grez en Bouère, Ballée et Meslay du Maine, plusieurs associations sportives qui ne sont pas du territoire font des demandes d'utilisation.

Pour mémoire, il existe une convention d'utilisation avec le club « Esculape » et avec le comité d'escalade, cependant rien n'est prévu pour les associations hors territoire (clubs d'escalade hors départements, autres collectivités...).

Le conseil général de la Mayenne verse actuellement la somme de 10,10 € pour l'utilisation d'une salle chauffée par les collègues aux collectivités propriétaires.

C'est sur cette base que le Pays de Meslay-Grez pourrait s'appuyer pour la mise à disposition de ces murs d'escalade dont l'utilisation resterait prioritaire aux animations de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à Esculape et au Comité départemental d'Escalade de la Mayenne.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Fixe le tarif horaire de location des murs d'escalade aux associations hors territoire qui souhaitent utiliser les dites structures, identique à celui appliqué au Conseil Général de la Mayenne.
- Dit que cette mise à disposition devra être accompagnée de la signature d'une convention avec l'association utilisatrice précisant et rappelant les obligations de restituer les lieux en parfait état et à l'identique.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

6/ AFFAIRES FINANCIERES

1/ Admissions en non valeurs - Budget Annexe SPANC

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur suivants :

budget	Réf pièces	exercice	montant ttc	montant ht
SPANC	4	2012	0.01 €	0.01 €
	18	2012	0.01 €	0.01 €
			0.02 €	0.02 €

2/ Admissions en non valeurs - Budget Principal

La Trésorerie de Meslay propose des dossiers d'admission en non valeur suivants :

budget	Réf pièces	exercice	montant ttc
PRINCIPAL (Ecole de Musique)	180	2012	0.91 €
	304	2012	0.91 €
			1.82 €

3/ DM n° 2 – Budget Annexe ECONOMIE

Les crédits prévus au BP 2013 du budget annexe économie sont insuffisants au c/6811 concernant les dotations aux amortissements, il convient de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6811-042	Dotations aux amortissements		600,00 €
023	Virement à la section d'investissement		-600,00 €
Total de la décision modificative n° 02/13		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		406 728,50 €	406 728,50 €
Pour mémoire décision modificative n°1		33 114,73 €	33 114,73 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		436 843,23 €	436 843,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	- 600,00 €	
28041582-040	Amortissements	600,00 €	
Total de la décision modificative n° 2/13		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		2 893 504,53 €	2 893 504,53 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 893 504,53 €	2 893 504,53 €

4/ DM n° 2 – Budget PRINCIPAL

Une partie des travaux de voirie 2013 prévus au BP 2013 en section d'investissement ne pourrait être mandatée seulement qu'en section de fonctionnement. A cet effet, il est nécessaire de prévoir le virement de crédits suivants ; si cette obligation était confirmée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
61523	Entretien de voirie		48 050,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- 48 050,00 €
Total de la décision modificative n° 02/13		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		5 307 890,72 €	5 307 890,72 €
Pour mémoire décision modificative n°1		33 114,73 €	33 114,73 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 341 005,45 €	5 341 005,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2315-0246	Voirie 2013		- 48 050,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 48 050,00 €	
Total de la décision modificative n° 2/13		- 48 050,00 €	- 48 050,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		12 474 544,29 €	12 474 544,29 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		25 108,47 €	25 108,47 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		12 451 602,76 €	12 451 602,76 €

5/ DM n°3 – Budget Tourisme

Dans le cadre de l'opération 24 du budget tourisme qui comprend notamment la création d'un apprentis pour le Swin golf. Au vu des devis, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires à hauteur de 2000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
70328	Autres droits de stationnement	2 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement		2 000,00 €
Total de la décision modificative n° 03/13		2 000,00 €	2 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		559 275,99 €	559 275,99 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		500,00 €	500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		561 775,99 €	561 775,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2135-24	Installation et amgt de constructions		2 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €	
Total de la décision modificative n° 3/13		2 000,00 €	2 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2013		295 438,00 €	295 438,00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1+2		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		307 438,00 €	307 438,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les admissions en non-valeur du budget Annexe SPANC proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Valide les admissions en non-valeur du budget Principal proposées par la Trésorerie telles que présentées ci-dessus,
- Valide la décision modificative n° 2 du budget Annexe Economie telle que présentée ci-dessus, si nécessaire,
- Valide la décision modificative n° 2 du budget Principal telle que présentée ci-dessus,
- Autorise l'affectation des crédits complémentaires à hauteur de 2000 € à l'opération 24,
- Valide la décision modificative du budget annexe Tourisme n° 3 correspondante,
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

7/ Ajout à l'ordre du jour ; Conventions avec la CC des Coëvrans concernant l'accueil à l'école de musique du Pays de Meslay-Grez des Familles Pellegrin, Coupé et Champion non résidentes sur le territoire

Depuis quelques années, l'école de musique intercommunale du pays de Meslay Grez est essentiellement ouverte aux élèves domiciliés sur son territoire. Au vu d'une sollicitation des familles Pellegrin, Coupé et Champion non résidentes sur le territoire, il est proposé d'accueillir les dites familles sous réserve que la communauté de communes des Coëvrans rembourse à la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, la charge résiduelle annuelle engendrée par les dits élèves et non couverte par la participation financière des familles.

Un projet de convention (en annexe) a été rédigé en partenariat avec la CC des Coëvrans.

Tarifs : Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer un tarif éveil musical **hors réseau Sud Mayenne**.

Disciplines	Tarif annuel Tranche 1	Tarif annuel Tranche 2	Tarif annuel Tranche 3
Eveil Musical	166,95 €	173,66 €	180,48 €

Pour rappel : **Tarifs** éveil musical du **réseau sud Mayenne**

Disciplines	Tarif annuel Tranche 1 (+1%)	Tarif annuel Tranche 2 (+2%)	Tarif annuel Tranche 3 (+3%)
Eveil Musical	115,14 €	119,77 €	124,47 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Président de la Communauté de Communes des Coëvrons sollicite la CCPMG pour établir un partenariat relatif à l'accueil au sein de l'école de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez, des élèves domiciliés sur le territoire des Coëvrons, étant précisé qu'il s'agit d'accords au cas par cas et valables pour l'année 2013-2014.
- Philippe Cariou fait savoir qu'il est contre un tel accord, s'il s'agit de répondre à un confort personnel pour la famille. Par contre l'envisager pour palier à l'absence d'un enseignement d'instrument particulier sur le Territoire d'origine de la famille serait effectivement intéressant.
- Bernard Boizard précise qu'il est réservé sur ce dossier considérant que des demandes inverses peuvent être présentées.
- Le Président rappelle qu'il s'agit là de répondre à une demande de la Communauté de Communes des Coëvrons, sur des situations nominatives et pour l'année 2013-2014 uniquement. S'il y a un besoin de reconduction, elle fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré ;

Par :

**27 voix Pour
1 voix Contre
3 Abstentions**

- **Valide le projet de convention proposé à signer avec la Communauté de Communes des Coëvrons pour les trois familles concernées.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer les trois conventions à intervenir avec la Communauté de Communes des Coëvrons pour les familles Pellegrin, Coupé et Champion pour l'année musicale 2013-2014,**
- **Fixe le tarif éveil musical hors réseau Sud Mayenne tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

MODIFICATIONS DATES DE REUNIONS

- **Le Conseil Communautaire prévu le mardi 26 novembre 2013 est reporté au mardi 3 décembre 2013**
- **La commission des Maires prévue le 3 décembre 2013 est reportée au mardi 10 décembre 2013**

DIVERS

- Madame Monneret interpelle le Président sur la situation de la société SOTIRA.
- Le Président répond qu'il est informé sur plusieurs points de l'évolution de l'entreprise et qu'il est en contact avec les dirigeants de l'entreprise. Il ne manquera pas de donner des informations dès qu'il aura connaissance d'éléments nouveaux.

Séance levée à 21h30